



COUPE DE LA LIGUE CLUBS DÉPARTEMENTAUX & RÉGIONAUX

TIRAGE DES 1/16^{es} DE FINALE

MASCULINS

5877023	CS Monterelais	–	CSM Bonneuil	5894012
5877034	Torcy HB MLV	–	Aulnay HB	5893009
5877037	USM Villeparisis	–	Ent. Plesséenne	5894026
5878007	AS Bonnières	–	USHB Vernouillet-Verneuil	5878056
5878010	Ent. Cellois / Louveciennes	–	Ent. USDEM / St-Brice	5895018
5878030	Ent. Montigny / Vicinois	–	HBC Thierrypontain	5877043
5891006	Bondoufle AC CE	–	Neuilly-Plaisance Sports	5893024
5891026	Morsang-Fleury HB91	–	CM Aubervilliers	5893008
5892005	ASV Châtenay-Malabry	–	AS Mantaise	5878002
5893003	HBC Livry-Gargan	–	AS HB Les Mureaux	5878075
5893032	La Dionysienne HB	–	CLOC Achères	5878004
5894004	US Ivry	–	US Vaires EC	5877035
5894029	ES Sucy	–	USM Malakoff	5892019
5894035	Villiers EC	–	Ent. Roissy / Villiers-le-Bel	5895020
5894040	ES Vitry	–	Rueil AC	5892026
5894055	Joinville HBA	–	S ^{te} -Geneviève Sports	5891031

FÉMININES

5875038	Stade Français	–	SCA 2000 Évry	5891015
5875056	Paris SC	–	Ent. Le Pecq / S ^t -Germain	5878045
5877009	Claye-Souilly SHB	–	AS Bondy	5893001
5877078	Sénart AHB	–	Noisy-le-Grand HB	5893005
5878002	AS Mantaise	–	HBC Antony	5892006
5891017	HBC Val-de-Seine	–	CS Monterelais	5877023
5891026	Morsang-Fleury HB91	–	US Alfortville	5894001
5891043	CH Angerville	–	US Ivry	5894004
5892005	ASV Châtenay-Malabry	–	TU Verrières-le-Buisson	5891037
5892015	AS Fontenay-aux-Roses	–	HBC Conflans	5878061
5893003	HBC Livry-Gargan	–	AS HB Les Mureaux	5878075
5893004	Montreuil HB	–	Ent. Montigny / Vicinois	5878030
5894035	Villiers EC	–	HBC Thierrypontain	5877043
5894040	ES Vitry	–	Rueil AC	5892026
5895011	HBC Franconville	–	US Lagny Montévrain	5877016
5895062	Cergy HB	–	HBC Gagny	5893002

- Les matches des 1/16^{es} de finale masculins & féminins sont à jouer avant le 18 février 2018

Rappel

Pour les équipes qui sont encore qualifiées en coupe de la ligue des clubs nationaux, les joueurs ne peuvent pas doubler sur un même tour de coupe ; un joueur ayant participé à un tour de coupe nationale ne peut plus redescendre en coupe régionale (par contre l'inverse est possible).

COUPE DE LA LIGUE DES CLUBS RÉGIONAUX / DÉPARTEMENTAUX – RÈGLEMENT

Article 1 – La coupe de la ligue

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

Article 2 – Règle de participation

Hormis les clubs nationaux, chaque club ne peut engager qu'une seule équipe dans chacune des catégories ouvertes à la coupe de la ligue.

Un club évoluant en championnat de France masculin ou féminin, hors secteur élite (Pro), pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des nationaux. Il aura également la possibilité d'engager une autre équipe dans la coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Un club évoluant en championnat régional masculin ou féminin pourra (sans obligation) engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à un tour en coupe de la ligue des nationaux ne pourra plus participer en coupe de la ligue des régionaux. Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Les joueuses et joueurs évoluant en championnat de France moins de 18 ans pourront choisir le niveau de la coupe de la ligue où ils veulent évoluer, en respectant les règlements de l'alinéa précédent.

Tous les joueurs ou joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourront plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux/départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Article 3 – Conclusion

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

Article 4 – Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

Article 6 – FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

Article 7 – Phases de la coupe de la ligue

- La coupe de la ligue des régionaux/départementaux se déroulera sur 4 phases :
 - phase départementale concernant les 1/128^{es} et 1/64^{es} de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint.
 - phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^{es} de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël.
 - phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 70 km concernant les 1/16^{es} à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8^{es} de finales à jouer avant les vacances de Pâques.
 - Phase de toute l'Île-de-France concernant les 1/4 de finales et 1/2 finales qui se dérouleront sur le même week-end.

Les finales de la coupe de la ligue des régionaux auront lieu sur le même week-end (au mois de juin) que les finales de la coupe de la ligue des nationaux.

Article 8 – Vainqueurs de coupe

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des clubs régionaux/départementaux recevront une coupe à titre définitif.